

« La pauvreté est une double peine »

Le sénateur Yannick Vaugrenard porte une proposition de loi pour la faire reconnaître comme critère de discrimination.

Trois questions à...

Yannick Vaugrenard.

Sénateur PS de Loire-Atlantique, à l'origine de la proposition de loi « discrimination et précarité sociale ».



Que propose ce texte, examiné cet après-midi à l'Assemblée nationale ?

Il prévoit d'instaurer la précarité sociale comme 21^e critère de discrimination. Aujourd'hui, la loi condamne des discriminations ayant pour origine l'âge, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, etc. Il s'agit d'ajouter la pauvreté à cette liste. Un exemple parmi les témoignages que j'ai recueillis : cette mère de famille qui, passant d'une mutuelle classique à la Couverture maladie universelle, s'est vue annoncer dans la salle d'attente, par l'orthodontiste, qu'il refusait désormais de suivre son fils.

Qu'est-ce que ce critère supplémentaire changerait ?

Stigmatiser quelqu'un pour sa pauvreté serait au même niveau de gravité que le racisme. La loi permettrait alors de condamner des auteurs de discrimination pour cause de précarité sociale, au maximum à trois ans de prison et 45 000 € d'amende. D'autres pays ont déjà adopté une législation similaire, comme la Belgique, l'Afrique du Sud, la Bolivie. Cela peut s'appliquer dans des secteurs comme l'habitat, les loisirs, la vie quotidienne, l'école... Ce ne sera pas toujours facile à démontrer, mais l'objectif n'est pas seulement juridique, c'est

aussi de provoquer une prise de conscience. La pauvreté est une double peine, matérielle bien sûr, mais aussi morale. En France, 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants.

Que se passera-t-il si le texte est approuvé par les députés ?

S'il est voté dans les mêmes termes que le Sénat, qui l'a examiné il y a tout juste un an, il sera définitivement adopté. Les sénateurs avaient voté en faveur du texte sans aucun vote contre, la plupart des élus Les Républicains s'étaient abstenus.

Recueilli par Claire DUBOIS.